

Autrement dit, les 20 millions de dollars ne suffisaient pas. Cette somme abaissait le taux de 17 à 8 ou 10 p. 100, et cette nouvelle somme de 50 millions de dollars va être versée en guise d'indemnité auxdites compagnies de chemin de fer, pour leur permettre de maintenir leurs taux tel que le prescrit la dernière partie du crédit, taux qui sont à un niveau réduit, comme le prévoit la loi sur la réduction des taux de transport de marchandises. Est-ce juste?

L'hon. M. Balcer: C'est juste.

L'hon. M. Chevrier: En vertu de quelle disposition peut-on agir ainsi, alors que le Parlement a déjà adopté une loi prescrivant que les chemins de fer obtiendraient 20 millions de dollars pour réduire leurs prix de transport des marchandises? Voici que, faisant abstraction de la loi, les prévisions de dépenses comportent un crédit de 50 millions de dollars aux mêmes fins. N'est-il pas exact, monsieur le président, que ce n'est pas là du tout l'objectif auquel sont destinés ces 50 millions de dollars? J'espère que le ministre admettra franchement à quelle fin ils doivent servir: Cette fin consiste simplement à exécuter les recommandations du rapport Milvain, sans plus.

L'hon. M. Balcer: Non, monsieur le président. La loi modifiant la loi sur la réduction des taux de transport des marchandises visait les fins exposées dans le texte de la mesure. Les 50 millions de dollars, comme je l'ai déjà dit, étaient destinés aux objectifs proposés par le rapport MacPherson, et la seule façon dont nous pouvions mettre à exécution les recommandations de ce rapport était de faire figurer un crédit au budget des dépenses. Le texte de ce crédit décrit d'une façon générale les fins auxquelles il doit servir ainsi que la raison pour laquelle le gouvernement verse ces 50 millions de dollars aux chemins de fer.

Les deux compagnies ferroviaires devaient faire face à deux grands problèmes. C'est la raison pour laquelle le gouvernement a institué cette commission royale. Celle-ci devait enquêter sur les problèmes ferroviaires au Canada et présenter un rapport à ce sujet. La commission a en partie accompli cette tâche. Mais, jusqu'ici, une partie seulement du rapport est à notre disposition. Ce rapport fait un bon exposé de la situation dans laquelle se trouvent les chemins de fer et explique ce qu'il y aurait lieu de faire. Mais, jusqu'à ce que les deux autres volumes du rapport paraissent, le gouvernement ne peut prendre aucune décision définitive. Il a donc décidé qu'il conviendrait d'affecter ce montant de 50 millions de dollars aux chemins de fer pour leur permettre de continuer à fonctionner jusqu'à ce que paraissent les deux autres volumes du rapport.

L'hon. M. Chevrier: La Commission royale d'enquête sur les transports n'a pas fait de recommandations concernant les tarifs-marchandises?

L'hon. M. Balcer: Oui.

L'hon. M. Chevrier: Non, elle n'en a pas fait. Je viens de consigner au hansard les quatre catégories de recommandations qu'elle a faites. Aucune n'a trait aux tarifs-marchandises. Je dirai simplement au ministre que la seule conclusion que je puisse tirer à l'égard de ce crédit, c'est qu'il est destiné à défrayer les recommandations de la Commission royale, ce que le ministre a nié, ou à défrayer une réduction des tarifs-marchandises, ce à quoi le ministre a acquiescé.

L'hon. M. Balcer: Je n'ai pas dit non; j'ai dit que le paiement est fondé en partie sur les recommandations de la Commission MacPherson voulant que les chemins de fer reçoivent des subventions, que les chemins de fer aient la permission de laisser tomber certaines lignes, et ainsi de suite. Le rapport renfermait toutes sortes de recommandations. Le gouvernement ne pouvait donner suite à ces recommandations tant que l'autre partie du rapport ne sera pas disponible. Le gouvernement, en toute justice pour les chemins de fer, a décidé de verser cette subvention de cinquante millions de dollars.

L'hon. M. Chevrier: Je n'insisterai pas indéfiniment sur cette question, mais je ne suis certes pas satisfait de l'explication que le ministre a donnée, car son observation se divise en deux parties: la première a trait au rapport de la Commission royale et il n'est pas question dans le rapport du montant à être versé pour réduire les tarifs des chemins de fer. Nous avons adopté une loi par laquelle nous versons vingt millions de dollars aux chemins de fer. On ne peut donc faire autrement que de conclure que ce crédit a été inscrit ici sous cette forme embrouillée pour donner suite à la recommandation du rapport Milvain.

M. Benidickson: Quel est le rapport, selon le ministre, non seulement avec les revenus des chemins de fer mais avec les salaires des employés, en attendant l'étude de certains sujets traités dans le rapport de la commission royale?

L'hon. M. Balcer: Comme je le disais tout à l'heure, cela découle du rapport de la commission royale. Les chemins de fer étaient aux prises avec de grandes difficultés, et cette somme de cinquante millions a partiellement résolu le problème.

M. Benidickson: Le ministre prétend-il qu'une part importante de ces 50 millions est versée aux cheminots?